

Décembre 2019

Invitation à la journée nationale relative à l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain, le 24 janvier 2020 à Paris

Le vendredi 24 janvier 2020, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) organise avec ses partenaires, en présence de Julien Denormandie, Ministre de la Ville et du Logement, une journée dédiée à l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain.

Cette journée se tiendra à l'Opéra Bastille (Paris, 12ème), lieu emblématique de l'agriculture urbaine avec qui accueille en toiture 2500m² de maraîchage et de plantations de houblon (invitation presse à venir en janvier).

L'ANRU envisage de lancer à cette occasion un appel à projets visant à développer l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain, ayant été mandatée par le Ministre pour proposer des actions nouvelles sur cette thématique.

Cette journée s'adresse à l'ensemble des acteurs, nationaux comme locaux, intéressés par l'agriculture urbaine et susceptibles de contribuer à son développement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville engagés dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des maîtres d'ouvrage mobilisés dans le NPNRU, ou d'opérateurs tels que des associations ou des entreprises. Sont particulièrement attendus les acteurs territoriaux déjà impliqués à des niveaux divers dans des projets d'agriculture urbaine et ceux qui envisagent de s'y engager.

La journée visera à partager les attendus de l'appel à projets ayant vocation à être lancé à cette occasion, mais aussi à encourager la rencontre entre des acteurs publics et des structures de l'agriculture urbaine (entreprises/startup ou associations de l'économie sociale et solidaire) qui viendront présenter leurs solutions. Elle sera aussi l'occasion d'échanger les pratiques déjà à l'œuvre dans les territoires en renouvellement urbain, avec une restitution des réflexions initiées dans le cadre du groupe de travail du Club ANRU+ dédié à l'agriculture urbaine, qui s'est réuni entre l'été 2018 et octobre 2019.

Afin de préparer cette journée et les partenariats à venir autour des projets d'agriculture urbaine :

- La présente note résume les grands principes envisagés de l'appel à projets en cours de finalisation, pour aider les acteurs locaux à se mobiliser et à préparer les échanges du 24 janvier ;
- L'ANRU diffuse un nouveau guide méthodologique, élaboré dans le cadre du groupe de travail ANRU+, qui a réuni une quinzaine de territoires et des experts pendant plus d'un an, pour esquisser la boîte à outil du montage d'un projet d'agriculture urbaine dans le contexte spécifique du renouvellement urbain.

Inscription à la journée nationale relative à l'agriculture urbaine du 24 janvier 2020 sur [Anruscope](#).

Grands principes envisagés dans le cadre de l'appel à projets à lancer en janvier 2020

Un objectif : accélérer et massifier l'agriculture urbaine

L'appel à projets répond à un objectif de massification et d'accélération de l'agriculture urbaine sous des formes variées (jardins d'insertion, micro-fermes urbaines, projets complexes..), qui devra trouver écho dans des projets accompagnant la structuration de filières locales, en s'inscrivant dans une logique productive et marchande, en associant de manière étroite les habitants et avec un impact positif attendu sur l'environnement.

Ces projets devront ainsi démontrer qu'ils réunissent les **opportunités économiques, sociales et environnementales qu'offre l'agriculture urbaine**, avec une attention à porter notamment à l'enjeu de **création d'emplois directs et indirects, afin de faire de l'agriculture urbaine un moteur de développement local**, et à la mobilisation des habitants, en conception comme en exploitation.

Cette fonction productive, immergée dans un environnement spécifique constitué par les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain, offre un levier d'innovation économique, écologique et sociale nouveau.

Une cible : les collectivités territoriales porteuses d'un projet NPNRU et leurs partenaires

L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales menant des projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU (projet national ou régional), ou à des opérateurs (associations, entreprises) qui justifieraient d'un partenariat avec ces collectivités et d'une articulation de la proposition avec le projet urbain.

Une réponse : un accompagnement financier et technique

L'appel à projets viendra soutenir des **initiatives aux niveaux d'avancement différenciés** à expliciter dans les candidatures.

Selon leurs besoins, les projets lauréats pourront bénéficier d'une aide financière, et d'un appui technique et opérationnel, individuel et/ou collectif :

- **Une aide financière, en subvention et/ou en co-investissement**, pour :
 - L'ingénierie de projet (co-financement des études de faisabilité et des études opérationnelles, mais aussi des dispositifs d'animation du projet) ;
 - Les investissements ;
 - Les dépenses de personnel.

- **Un accompagnement technique collectif ou individuel par l'ANRU et ses partenaires concernant le montage et le déploiement de projets d'agriculture urbaine**, notamment au travers de :
 - La mobilisation et la coordination d'experts pluridisciplinaires par l'ANRU et ses partenaires ;
 - L'intégration du réseau ANRU+ « agriculture urbaine » pour favoriser le partage des problématiques et des pratiques spécifiques ;
 - La mise en place de temps de formation au niveau national ;
 - L'aide à la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat en charge de l'agriculture ;
 - La mobilisation des partenaires de l'ANRU issus de la recherche pour la mise en place de projets de recherche-action.

Critères d'appréciation des projets

Les candidatures répondant aux critères préalables d'éligibilité (projet d'agriculture urbaine ciblé sur un/des quartier/s du NPNRU, porté par une collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain ou en partenariat avec elle), seront analysées au regard des items suivants :

- **Ambition du projet d'agriculture urbaine proposé,**
- **Contextualisation et articulation de la démarche avec le projet urbain,**
- **Richesse du partenariat,**
- **Robustesse des compétences mobilisées,**
- **Niveau de maturité de la démarche proposée,**
- **Caractère innovant de la démarche.**



Un large partenariat national autour de l'appel à projets

Outre l'ANRU qui pourra soutenir des projets dans le cadre de ses compétences propres et en tant qu'opérateur du NPNRU et des Programmes d'investissement d'avenir (PIA), de nombreux partenaires sont et seront mobilisés autour de l'appel à projets en cours de finalisation, à des titres divers :

- Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- Le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- Le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), à travers le PIA,
- La Banque des Territoires – Caisse des dépôts,
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe),
- L'Agence du service civique, l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP),
- L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA),
- L'Agence régionale de la biodiversité d'Ile-de-France (ARB Ile-de-France),
- L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS Ile-de-France),
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA / CEREMA Territoire et ville, et CEREMA Ile-de-France),
- Le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) et son association Si T'es Jardin,
- Le Groupe SOS (Auxilia, Blue Bees et Fermes d'Avenir),
- L'Institut national de la recherche agronomique (INRA),
- L'Institut de recherche pour le développement (IRD),
- L'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech),
- La Ville de Paris, etc.

Plusieurs temporalités de candidature

Plusieurs vagues d'appels à candidatures seront initiées, et annoncées progressivement. La première session devrait prévoir des candidatures à déposer en juin 2020.

Pour plus d'informations

Le pôle innovation et ville durable de l'ANRU se tient à la disposition de l'ensemble des acteurs, en préparation de la journée du 24 janvier 2020 : anruplus@anru.fr



© Phacélie / Merci Raymond.